

Conseil Municipal du Mercredi 30 mars 2022
20H30 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman.

Absent(s) non excusé (s) : néant

Excusé(s) : néant

Pouvoir(s) : néant

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte de gestion 2021.

Le Maire indique que le compte de gestion porté par le trésorier payeur est identique au compte administratif qui sera présenté par la suite. Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021. Le Maire indique que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier n'appellent aucune observation ni remarque de sa part.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Approbation du Compte administratif 2021.

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2021 qui fait apparaître un résultat positif de la section de fonctionnement de 372 252,70€ ainsi qu'un résultat positif de la section d'investissement de 46 140,79€. Le Maire quitte la salle et sous la conduite de Céline BOUTAUD, première adjointe,

le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation du résultat.

Le Maire indique que le résultat à affecter est de 372 252,70€. Il propose d'affecter l'intégralité de ce montant au 002 en report de fonctionnement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Le Vote des taux fiscaux 2022.

Le Maire indique que conformément à un engagement du conseil municipal en 2020, il ne propose pas d'augmentation des taux d'imposition sur la commune. Il demande donc au Conseil d'entériner trois taux depuis la suppression de la taxe d'Habitation afin que la pression fiscale reste inchangée pour les habitants de la commune à savoir 43,39 % pour la taxe foncière (bâti), 94,37 % pour la taxe foncière (non bâti) et 20,57 % pour la C.F.E.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2022.

Le Maire présente au Conseil municipal le détail par chapitre du budget primitif 2022 en insistant sur le fait que l'année 2022 sera bien une année de transition après 3 exercices budgétaires impactés par l'aménagement de bourg.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote des subventions et adhésions diverses.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations pour l'exercice 2022. Au delà des associations bénéficiaires l'année passée, la commune adhère à France Forêt Avenir pour un montant de 30€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Rapport 2021 sur le prix de l'eau.

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Organisation du bureau de vote.

Le Maire informe l'assemblée de l'organisation du bureau de vote pour les deux dimanches concernés par l'élection présidentielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h00.

SAVY Benoît - Maire

GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.

